

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal****Délibération n° 2026.08.31_02**

Le 31 août deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB-Carmelo DI MARTINO-Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Jean Pierre MARGUERIE - Stéphanie MARTIN- Valérie MATHE-Brigitte PETIT- François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMAN.

Secrétaire de Séance : Valérie MATHE

Date de convocation : 25/08/ 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Votants : 19

Rapporteur : Pascal DUMONT

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

ID : 073-217301308-20260831-2026083102-DE

**DÉLIBÉRATION 02 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- Arrêté transitoire de crise portant sur la forêt communale de Grignon**

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet d'arrêté transitoire de crise portant sur la forêt communale de Grignon établi par l'Office National des Forêts pour la période 2026 - 2031 en vertu des dispositions des Orientations Nationales d'Aménagement et de Gestion modifiées le 21 avril 2020.

Il présente ce projet qui comprend :

- Des éléments de contexte,
- Des règles de gestion permettant la gestion de la crise
- Un engagement à tirer un bilan du volume sorti à l'issue de la période de cet arrêté

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 389,42 ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Abstentions	2 (C. DI MARTINO- N. BLANC- GONNET)
Contre	
Pour	17

➔ **APPROUVE** cet arrêté transitoire de crise portant sur la forêt communale de GRIGNON établi par l'office National des Forêts pour la période 2026-2031.

A GRIGNON, le 31 août 2026

Le Maire,
François RIEU



La secrétaire de séance,
Valérie MATHE

Délibération 2026.08.31_02